CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2013 – 18 H 30

COPIE

PROCES VERBAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal à l'exception de :
Absents excusés :
Mme V ARTERO
M. P DUFERT
Mme M EXCOFFIER a donné pouvoir à M. D FARRO
M. M MARTIN a donné pouvoir à M. P BERNARD
Mme P TAVERNIER a donné pourvoir à Mme M BREMOND

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du 20 mars 2013 sous réserve que soit ajouté : « Monsieur CHABERT souhaiterait qu'un nouvel appel d'offres relatif aux assurances soit lancé afin d'essayer de minorer la dépense »

Au cours de la séance ont été prises les délibérations suivantes :

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES A COMPTER DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES.

A l'unanimité de ses membres, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté égal à 65 par dérogation à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 qui n'en prévoyait que 52, de fixer leur répartition entre les communes membres et d'approuver par conséquent, les statuts de la communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance tels que modifiés. Monsieur BERNARD prend la parole pour annoncer que les élus communautaires seront élus au suffrage universel direct.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MALLEMORT – CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GOLF

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GENTE qui explique le parcours sportif (3ème au championnat de France) de l'association sportive du collège de Mallemort. Une subvention d'un montant de 500 € pour sa participation pour la deuxième année consécutive au Championnat de France de Golf scolaire du 27 au 31 mai à Aubazines en Corrèze lui est attribuée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SEJOUR LINGUISTIQUE

Monsieur le maire présente cette demande qui ne semble pas être du ressort de la commune. Cette demande est rejetée.

ATTRIBUTION PAR AGGLOPOLE PROVENCE DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DE LIRE ENSEMBLE

A l'unanimité le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu approuve la participation de la commune de Mallemort à l'opération Lire Ensemble et sollicite le versement de la subvention de 1700 €

MISE A ENQUETE PUBLIQUE D'UNE INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION. DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION ET L'EXTENSION PAR LA SOCIETE MIDI CONCASSAGE DE LA CARRIERE SISE AU LIEU DIT « LES TAILLADES » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAMBESC.

Monsieur BOURDIN intervient pour connaître les mesures écologiques prises sur ce dossier. Après en avoir débattu, à l'unanimité, aucune objection n'est formulée à la demande d'autorisation déposée par la société midi concassage.

MISE A ENQUETE PUBLIQUE DU CONFORTEMENT DE LA DIGUE DES PRISES SUR LA COMMUNE DE MALLEMORT PAR LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE.

Monsieur le maire rappelle les problèmes liés aux crues de la Durance. A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal donne un avis très favorable à cette enquête publique destinée à renforcer la protection d'un quartier de la commune.

NON VALEURS – EXERCICES 2011 ET 2012

A l'unanimité il est décidé de mettre en admission en non valeurs, sur proposition de Monsieur le Percepteur :

- 850.24 € est à prendre sur le budget de la commune.
- 336.31 € à prendre sur le budget de la caisse des écoles.

PLU – AVENANTS

A l'unanimité les deux avenants sont approuvés. Monsieur BOURDIN demande pourquoi ces études n'étaient pas comprises dans le dossier de base. On ne pouvait savoir au départ sur quel site s'orienterait le PLU d'où les avenants proposés : Amendement Dupont et analyse juridique avant l'arrêt du PLU respectivement d'un montant HT de 6904 € et 2720 €.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adoption à l'unanimité du tableau des effectifs.

ADOPTION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Approbation du nouveau régime indemnitaire proposé. Monsieur BOURDIN s'interroge sur ce nouveau régime indemnitaire et sur la notation du personnel. Monsieur le maire l'informe que ce régime indemnitaire est en place depuis de nombreuses années. Il s'agit aujourd'hui d'une revalorisation du montant de certaines primes proposée par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, comme chaque année. En ce qui concerne le personnel, le maire est responsable. Les notations s'effectuent en collaboration avec les responsables de services et certains élus ayant en charge ce dossier.

VIDEO PROTECTION

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du conseil général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide du département aux équipements de vidéo protection et de préparer un appel d'offres pour choisir un cabinet qui gèrera la partie technique. Madame GENTE rappelle que trois autres axes ont été définis lors des conclusions de la commission qui a travaillé sur ce dossier (axe éducatif, axe urbanisme, axe police municipale). Monsieur le Maire rappelle qu'en priorité les nouveaux parkings seront équipés de la vidéo protection. Celui de la grand rue étant terminé et ouvert, le conseil municipal décide à l'unanimité de le dénommer « parking Jeanne d'Arc ».
Monsieur le Maire demande de passer au vote sur le dossier de la vidéo protection.
Abstentions : 0
Contre : 2 (MM. BOURDIN – BRONDOLIN)
Pour : 23

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de ce dossier qui a été évoqué lors du conseil municipal du 20 mars 2013 et approuvé par délibération n°28-2013. La convention cadre ayant été approuvée lors du conseil communautaire du 15 avril 2013, nous sommes tenus de reprendre une nouvelle délibération postérieure à cette date. Une nouvelle délibération est prise en ce sens.

M. FARRO s'abstient.

BAIL COMMERCIAL AVEC BOUCHES-DU-RHONE TOURISME POUR LA MAISON DU TOURISME DOMAINE DE PONT ROYAL.

Approbation à l'unanimité du projet de bail commercial ci-joint relatif à la maison du tourisme sur le domaine de Pont-Royal.

AVENANTS DE TRAVAUX SALLE MUNICIPALE DU VERGON

*Avenant n°1 relatif au lot Gros œuvre
Montant 14.269,50 € soit 10.17 % du marché initial de 140.205,60 €.
*Avenant n°2 relatif au lot Electricité Plomberie
Montant 2.034,87 € soit 4.73 % du marché initial de 42.981,80 €.

ECHANGES DE PARCELLES

La commune de Mallemort a été saisie par Monsieur ROPARS propriétaire des parcelles G 635 et 636 riveraines de parcelles communales, afin d'effectuer un échange de terrain. A l'unanimité il est décidé de créer un groupe de travail piloté par Armelle ANDREIS.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF MUNICIPAL

Approbation de la convention qui a pour objet de préciser les modalités d'utilisation et de mise à disposition des équipements sportifs municipaux ainsi que leurs matériels. Madame GENTE explique le travail effectué par la commission sportive. De plus un règlement intérieur pour chaque installation sportive sera annexé et approuvé par le pétitionnaire lors de la signature de ladite convention. Ledit règlement sera par ailleurs affiché sur chaque site concerné. Monsieur BOURDIN ne prend pas part au vote en sa qualité de Directeur d'Ecole.

AVENANT N°1 AU CONTRAT CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE MALLEMORT ET MONSIEUR LE CONSEILLER EN URBANISME.

Dossier retiré de l'ordre du jour.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE -

Approbation à l'unanimité de la demande de subvention pour la création d'une plate-forme sportive pour un coût prévisionnel d'environ 60.000 €. Monsieur FARRO rappelle qu'un contrôle renforcé sur les équipements sportifs est nécessaire afin que le voisinage ne soit pas trop dérangé.

REVISION SIMPLIFIEE N°1 DU POS

Monsieur le Maire rappelle qu'une révision simplifiée d'une partie du POS débutée en 2008 a été approuvée en 2009 - dans le triangle délimité au nord par la RD7n, à l'est par le giratoire du golf, au sud par la RD17d et à l'ouest par la limite de parcelle communale- soit 2.5 hectares -. Or, aujourd'hui, les services de la DDTM consultés sur la faisabilité du projet d'extension du Centre TP Emile Pico émettent des réserves sur le rapport de la révision simplifiée faite en 2008.
A l'unanimité des membres, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse s'entourer des conseils d'un cabinet d'expertise et lancer une procédure de déclaration de projet.

Nouveau débat sur les orientations générales du PADD du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le PADD a déjà été débattu en conseil municipal le 11 mars 2013. Il informe que depuis lors le projet de SCOT a évolué et a notamment défini plus finement les objectifs à l'échelle de la commune de Mallemort ; afin d'être compatible avec ce document supra-communal, le projet PADD du PLU a été en partie modifié.
Monsieur le Maire présente les modifications apportées au document : suppression de la zone à urbaniser entre le bourg et le hameau de Pont-Royal.

A l'unanimité ces modifications sont validées.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe du départ à la retraite d'André CLAUZON qui a été professeur de judo à Mallemort depuis 1973. Il propose que le dojo porte son nom. Proposition validée à l'unanimité.

Remerciements du Lions Club International pour la collecte de textile de printemps. La prochaine collecte aura lieu au mois d'octobre. Les dates seront communiquées ultérieurement.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 juin pour décider du choix des entreprises suite à l'analyse des offres :

- Toiture école maternelle joliot curie : entreprise DUCA 84.349,93 €
- Entretien des vitres des ERP : entreprise INTERNET 12.032,00 €
- Mise en place de caveaux : entreprise STRADAL 5.931,00 €
- Cinéma Numérique : entreprise Telec service 45.000,00 €
- Pluvial du cimetière : entreprise R. Pessione 67.291,00 €
- Feu d'artifice : JMO ARTIFICE 6.438,12 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il va falloir travailler sur la réforme des rythmes scolaires qui doit être appliquée à la rentrée 2014. Des réunions de concertation auront lieu avec les parents d'élèves, les enseignants, le personnel des écoles. Il est décidé la création d'une commission extra-municipale pour travailler sur la réforme des rythmes scolaires. Ce dossier sera piloté par Mme GENTE, Adjointe à l'Enseignement. Ce groupe de travail sera composé de : Hélène GENTE, Paul BERNARD (Agglo enfance jeunesse), Michel MARTIN (transports), Virginie ARTERO, Dimitri FARRO, Patricia TAVERNIER, Paula EIDENWEIL – Annie FAURE DGS.
Il sera fait appel en tant que de besoin à titre de conseil à :
M. NAMBOT Président des Parents Elèves + 2 parents délégués, Les 4 directeurs d'écoles (BOURDIN, TERRIER-BOURDIN, VILLETTE, JAUMAUX), Mme BREMOND Présidente de l'Association Vivons ensemble ainsi que les services de l'Education Nationale.
Monsieur BOURDIN souhaite qu'un calendrier de réunion soit établi afin que les enseignants puissent répondre aux questions de cette commission dans des délais raisonnables.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GENTE sur les inscriptions en maternelle pour la rentrée 2013 qui sont élevées. Un courrier va être adressé au Directeur Académique afin d'attirer son attention pour qu'une création de classe à l'école maternelle l'Espélido puisse être envisagée en septembre.

Monsieur ARMENICO évoque les différents chemins communaux.
Monsieur FARRO annonce la fermeture de la banque Chaix à compter du 1er juillet 2013.

Monsieur le Maire demande si un autre point doit être évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.